

Descriptif du programme de rachat par Tessi de ses propres actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 20 juin 2011

Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat des actions propres par la Société TESSI, conformément aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 20 juin 2011.

Ce descriptif est mis à la disposition des Actionnaires sur le site internet de la Société (www.tessi.fr) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

I - Principales caractéristiques du programme de rachat de titres

- Emetteur : TESSI
- Titres concernés : actions ordinaires TESSI, marché Eurolist Euronext Paris SA, compartiment B, code ISIN FR0004529147
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital de la Société, soit 293 896 actions, ou 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Compte tenu des 1 943 déjà détenues par Tessi au 17 juin 2011, les rachats porteraient sur un maximum de 291 953 actions (soit 9,93 % du capital).
- Prix maximum d'achat : 80 euros par action
- Montant théorique maximal de l'opération : 23 511 680 euros
- Objectifs du programme par ordre de priorité :
 - d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI,
 - d'annulation des actions achetées,
 - de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
 - de couverture de plans d'options,
 - de couverture de titres de créances convertibles en actions.
- Durée du programme : 18 mois suivant la date de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2011, soit jusqu'au 20 décembre 2012.

II - Bilan du précédent programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la Société TESSI du 25 juin 2010, a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois.

Déclaration par la Société TESSI des opérations réalisées sur ses propres titres du 25 juin 2010 au 17 juin 2011 ⁽¹⁾ :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,07 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	1943 actions
Valeur comptable du portefeuille *	137 739,27 €
Valeur de marché du portefeuille *	135 038,50 €

au 17/06/2011

Tableau des flux du 25 juin 2010 au 17 juin 2011 :

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes
Nombre de titres	34 175	33 394
Cours moyen de la transaction	64,97 €	64,65 €
Montants	2 220 352 €	2 158 940 €

III - Répartition par objectifs des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif

A la date du 20 juin 2011, la Société détient directement et indirectement 1 943 actions propres, soit 0,07 % du capital.

Ces 1 943 actions sont réparties comme suit :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI : 1 943 actions
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport : 0
- de couverture de plans d'options : 0
- d'annulation des actions achetées : 0
- de couverture de titres de créances convertibles en actions : 0